



Note d'expert

« Récupération de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans un bâtiment sportif »



Olivier-Vincent Fortin,
Partenariat & Grands comptes
Certinergy

▼ LA RECUPERATION DES CEE SUR DES NOUVELLES CHAUDIERES CONDENSATIONS ALIMENTANT LES EQUIPEMENTS D'UN STADE (VESTIAIRES, DOUCHES, SALLE DE REUNION...) N'EST PAS POSSIBLE D'APRES MON CONSULTANT ENERGIE. J'AIMERAIS SAVOIR S'IL Y A DES TEXTES SUR CE SUJET ET S'IL EST TOUT DE MEME POSSIBLE DE TIRER PARTI DES CEE.

Si on applique strictement les modalités de fonctionnement du dispositif, il n'est pas possible de valoriser en opération standard le changement d'une chaudière utilisée dans un stade. Seuls sont valorisables les branches d'activité suivantes : bureaux, enseignement, commerces, hôtellerie, santé.

Cependant, plusieurs options sont envisageables :

- Sous réserve d'apporter une argumentation et des justificatifs solides, il semble possible de proposer à la valorisation CEE uniquement le chauffage des salles de réunion que l'on rapprocherait du chauffage de bureaux si le taux d'occupation des salles s'apparente à celui estimé pour le tertiaire de bureau.
- Pour le montage d'un dossier spécifique (plus lourd en termes de preuves et plus long en temps de traitement par les services de l'Administration), une valorisation basée sur la surface globale du site est envisageable si et seulement si le suivi des consommations en combustible avant travaux et après travaux a été réalisé. Ce dossier nécessite la présence de compteur d'énergie sur le périmètre lié à la demande de CEE.

Pour information, sachez que nous travaillons actuellement, au sein des groupes de travail en charge de la rédaction des fiches d'opérations standardisées, à la révision des fiches du secteur tertiaire. L'une des options proposées concerne notamment l'ouverture à d'autres branches d'activité, dont les locaux à usage sportif. La prise en compte de cette modification pourrait prendre effet au printemps 2011, sous réserve de validation de la proposition par l'ADEME et l'Administration. Il se pourrait donc que les travaux de réhabilitation réalisés dans des locaux sportifs soient valorisables à l'avenir.